

Kerr™

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ F.I.T.T. LIQUID

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit F.I.T.T. LIQUID

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaines d'application Pour les empreintes fonctionnelles, les rebasages thérapeutiques temporaires et le conditionnement des tissus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Kerr Italia S.r.l.
Via Passanti, 332
84018 Scafati (SA) - Italy
Tél: +39-081-850-8311
E-mail: safety@kerrhawe.com

Personne à contacter E-mail: safety@kerrhawe.com (Mobile Phone number 08.00 – 23.00:
+39-340.1721884)

Fabricant Kerr Italia S.r.l.
Via Passanti, 332
84018 Scafati (SA) - Italy
Tél: +39-081-850-8311
E-mail: safety@kerrhawe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence 112 / – Centre anti-poisons: + 33 (0)1 40 05 48 48
WEB: <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification aux directives 67/548/CE,
99/45/CE & 2001/58/CE (DSD/DPD) -
R-50
R-61
R-62

Classification aux directives 1272/2008
(CLP) GHS02, GHS09, GHS08, danger
Flam. Liq. 3: H226
Repr. 1B: H360Df
Aquatic Acute 1: H400

Communication Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d:
les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

CLP

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

danger

Mention de danger

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Repr. 1B: H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501: Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets autorisé.

Contient

phtalate de dibutyle
éthanol

2.3. Autres dangers

Répond aux critères de vPvB

Non.

Répond aux critères de PBT

Non.

Autres dangers qui ne conduisent pas à la classification

Aucun.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédient

Composant	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
phtalate de dibutyle	201-557-4	84-74-2	75-85 %	T ,N	R-50, R-62, R-61
éthanol	200-578-6	64-17-5	15-22 %	F	R-11

CLP

Composant	N°. REACH	Concentration	Symbole	Classification	N°. CAS
phtalate de dibutyle	01-21194930 42-44	75-85 %	GHS09, GHS08, , danger	Repr. 1B: H360Df, Aquatic Acute 1: H400	84-74-2
éthanol	01-21194576 10-43	15-22 %	GHS02, , danger	Flam. Liq. 2: H225	64-17-5

Commentaires sur la composition

Le produit contient des traces de salicylate de méthyle (cf. aussi les parties 11 et 16).

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

Retirer immédiatement la victime de la source d'exposition. Premiers soins, repos, chaleur et air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Traitements spécifiques Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation Assurer repos, chaleur et air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion Donner immédiatement quelques tasses d'eau ou de lait, à condition que la victime soit totalement consciente. NE PAS FAIRE VOMIR ! Risque d'aspiration et de développement d'une pneumonie chimique. Consulter le médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation continue.

Contact avec les yeux Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si un trouble subsiste.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Poudre, mousse ou CO₂.

Procédures de lutte contre l'incendie Utiliser des respirateurs fournisseur d'air si la substance est impliquée dans un feu. Les conteneurs proches du feu doivent être enlevés ou refroidis avec de l'eau. Eviter un jet d'eau direct, qui disperse et étend le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques INFLAMMABLE. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au sol jusqu'aux sources d'inflammation.

Produits de combustion dangereux Un feu créé: Gaz carbonique (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection en cas d'incendie Les personnes soumises aux gaz de combustion et produits de décomposition doivent porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection du personnel Utiliser l'équipement de protection nécessaire - voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Protection de l'environnement Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Éviter les étincelles, flammes, chaleur et fumées. Ventiler.
Informez les autorités s'il s'agit de grandes quantités.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'usage Prudence avec les cigarettes, les flammes nues, les étincelles et la soudure.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Entreposer dans une pièce fermée à clé, bien aérée et isolée des acides. Entreposer à l'écart des matières comburantes. Conserver dans le récipient initial. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des conteneurs fermés. Protéger de la lumière, y compris des rayons directs du soleil. Conserver dans un endroit sec, à l'écart des égouts et eaux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes à l'air libre. Mettre le conteneur et l'équipement de transfert à la terre afin d'éliminer les étincelles d'électricité statique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	N°. CAS	Référence	VME 8 h	VLE 15 mn	Date
phtalate de dibutyle	84-74-2	VLEP.	5 mg/m ³ R		
éthanol	64-17-5	VLEP.	1000/1900 ppm/mg/m ³	5000/9500 ppm/mg/m ³	

Commentaires sur les ingrédients

VLEP = Les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle.

Equipements de protection



Conditions d'utilisation

Fournir des stations de douche oculaire.

Ventilation

Disposer une ventilation à extraction, générale et locale appropriée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Appareils respiratoires

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P2). Standard EN 149.

Gants de protection

Utiliser des gants de protection en: Nitrile. Les données concernant la durée de protection et l'épaisseur des gants sont indiquées à titre indicatif. Contacter le fournisseur de gants pour obtenir des valeurs exactes. Standard EN 374.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées. Standard EN 166.

Autres protections

Porter des vêtements appropriés pour éviter un contact avec la peau.

Mesures d'hygiène du travail

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

DNEL

Aucune data.

PNEC

Aucune data.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Fluide. Huileux.		
Couleur	Blanc. Jaunâtre.		
Odeur/goût	Menthe.		
Densité (g/cm ³)	0,983	Température (°C)	25
Viscosité (intervalle)	12 - 1000 mPas	Température (°C)	25
Point d'éclair (°C)	16 (ASTM-D93)	Méthode	

9.2. Autres informations

Informations sur la sécurité

Aucune connue.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.2. Stabilité chimique

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dangers de polymérisation Ne peut polymériser.

10.4. Conditions à éviter

Éviter chaleur, flammes et autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Agents fortement oxydants. Chlorures.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun produit de décomposition nocif n'est émis en cas d'utilisation conformément aux recommandations.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sensibilisation Aucune réaction allergique n'est connue.

Mutagenèse Aucuns effets génétiques ou mutagéniques.

Cancérogenèse Cancérogène, catégorie 3. Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

Ingestion Ingré en grandes quantités, ce produit peut causer une certaine gêne. L'ingestion peut causer irritation du tractus gastro-intestinal, vomissements et diarrhée.

Contact avec la peau Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche. La préparation ou la substance agit en dégraissant la peau.

Contact avec les yeux Peut avoir un effet irritant entraînant des rougeurs et de la cuisson.

COMPOSANT:

Informations toxicologiques

Dose toxique - DL 50:

Dose toxique - DL 50 (dermal):

Conc. toxique - CL 50:

COMPOSANT:

Dose toxique - DL 50:

Dose toxique - DL 50 (dermal):

Conc. toxique - CL 50:

phtalate de dibutyle

Toxicité aigüe. TDLO Voie orale. Humain. 140 mg/kg (CNS)

3050 mg/kg (oral rat)

8000 mg/kg (peau lap)

>15,68 mg/l/4 h (inh rat)

éthanol

7060 mg/kg (oral rat)

>20000 mg/kg (peau lap)

124,7 mg/l/4 h (inh rat)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations sur l'écologie Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Inconnu.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune data.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PTB/vPvB Composant(s) non identifié(s) en tant que substance(s) PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas d'informations.

COMPOSANT:	phtalate de dibutyle
CL50, 96 H, Poisson, mg/l:	0,71 (Lepomis macrochirus)
CE50, 48 H, Daphnies, mg/l:	3,4 (Daphnia magna)
CE50, 72 H, Algues, mg/l:	1,2 (Scenedesmus subspictus)
Potentiel de bioaccumulation	BCF:12
Coefficient de partage (log Pow)	4,57
Persistence et dégradabilité	BOD5/COD: 0,63 98 % deg., 30 journées, Méthode: OECD 301C
COMPOSANT:	éthanol
CL50, 96 H, Poisson, mg/l:	13500 (Pimephales promelas)
CE50, 48 H, Daphnies, mg/l:	5400 (Daphnia magna)
CE50, 72 H, Algues, mg/l:	>10,9 (Skeletonema costatum)
Potentiel de bioaccumulation	BCF:0,66
Coefficient de partage (log Pow)	-0,32
Persistence et dégradabilité	BOD5/COD: 0,4 - 0,8 85 % deg., 28 journées, Méthode: OECD 301D

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités/nettoyage	Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux.
Méthodes d'élimination	Agir en accord avec les consignes des autorités locales.
Classe déchets	18 01 06* Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses. Le code donné est uniquement à titre indicatif ; le code dépend de la façon dont sont formés les déchets. L'utilisateur doit considérer le code le plus adapté.
Emballage contaminé	Suivre les instructions de destruction d'emballage utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Etiquettes de transport



TRANSPORT ROUTIER (ADR)

14.1. Numéro ONU

N° ONU	1993
N° ONU IMDG	1993
N° ONU Air	1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (nat.)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient de l'éthanol)
Désignation officielle de transport (int.)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N° classe ADR	3
ADR Hazard labels	3
Code de classification	F1
No de danger ADR	33
Notes pour le transport routier	Code de restriction en tunnels: (D/E)

TRANSPORT FERROVIAIRE (RID)

N°. classe RID	3
RID Hazard labels	3

TRANSPORT MARITIME (IMDG)

Classe IMDG	3
N°. EmS	F-E, S-E

TRANSPORT FLUVIAL (ADN/ADNR)**TRANSPORT AÉRIEN (IATA-DGR / ICAO-TI)**

N° classe IATA/OACI	3
IATA/ICAO Hazard label	3
Notes pour le transport aérien	Flamm. liquid

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR	II
Groupe d'emballage RID	II
Groupe d'emballage IMDG	II
Groupe d'emballage IATA/OACI	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Notes pour le transport fluvial	Non applicable.
---------------------------------	-----------------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucun code IBC pour transport de masse extraterritorial (MARPOL).

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives européennes**

Médical dispositif, le Règlement 1272/2008/CE, article 1, paragraphe 5d, Règlement no (CE) 453/2010, (CE) 1907/2006 (REACH, CLP), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Évaluation de la sécurité chimique**

Aucun rapport de sécurité chimique (RSC) n'a été effectué pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations**Explications relatives aux phrases R, section 3**

R-11 Facilement inflammable.
R-50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R-61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R-62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Explications relatives aux phrases, section 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les révisions par rapport à la FDS précédente sont signalées par le signe ***DSD/DPD****Marquage**

T, N,

Phrases de Risques

R-50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R-61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R-62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Publié par

Essenticon AS, Leif Weldingsvei 18, N-3208 Sandefjord, Norvège. E-mail: post@essenticon.no. Tlf.: +47 33 42 34 50 - Fax: +47 33 42 34 59
www.essenticon.com

Date d'émission

17.04.2015

Etat de la fiche de sécurité

CLP 03 ATP

Signature

R. E. Lunde

Domaines de validité**AVERTISSEMENT : PRODUIT POUR USAGE PROFESSIONNEL**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur toutes nos connaissances concernant une manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon toute autre méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie, explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier.